

Lyon, le 22 juin 2005

**Monsieur Pascal  
Clément  
Garde des Sceaux  
Ministère de la**

**Justice**

**13 place Vendôme  
75001 Paris**

Monsieur le Ministre,

La relaxe de M. Bouziane « imam de Vénissieux » soulève une vague d'indignation de toutes celles et tous ceux qui constatent chaque jour les atteintes au droit des femmes et les menaces sur la République.

Votre prédécesseur avait demandé au Procureur de poursuivre. L'instruction était méticuleuse, les faits constitués. Ces provocations étaient d'ailleurs englobées dans ce qui a motivé l'expulsion, confirmée malgré les habituelles procédures des ennemis de la République, par le Conseil d'Etat.

Nous vous demandons de réaffirmer que la lutte contre les violences envers les femmes et les menées anti-républicaines est une priorité pour le Ministère Public dans son unité.

Il s'agit d'ailleurs, tout simplement, de la continuité de l'Etat.

Les motivations curieuses du jugement ont retenu sans doute l'attention du Ministère Public. Appeler à battre la femme adultère n'est sûrement pas un rite, mais, exactement, une infraction au Code pénal. La Cour européenne des droits de l'Homme rappelle, depuis qu'elle a tiré conséquence de la situation en Turquie, que l'expression religieuse a des bornes. En France, c'est le droit républicain.

En conséquence, nous vous demandons :

- 1 de rappeler cette priorité
- 2 de veiller à ce que le Procureur auprès du Tribunal de Grande Instance de Lyon ou le Procureur général auprès de la cour d'Appel interjette appel.

Comme vous le savez, l'appel que l'Association Regards de femmes a interjeté ne porte que sur les intérêts civils. Même si les dommages civils sont considérables, l'ordre public est en jeu ainsi que nos valeurs fondamentales. Il n'est pas concevable que, faute d'appel du Ministère Public, des sanctions ne soient pas prononcées.

Toutes les femmes de France, nos concitoyens et concitoyennes de confession ou de filiation musulmane, unanimement excédés des menées intégristes, ainsi que l'ensemble des républicains sont attentifs à la suite simple, ferme et résolue nécessairement donnée à cette affaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération.

Michèle Vianès  
Présidente